



**Conseil d'administration
du Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : Générale
15 janvier 2010

Français
Original : Anglais



**Onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum
ministériel mondial sur l'environnement**

Bali (Indonésie), 24-26 février 2010
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Nouvelles questions de politique générale : l'environnement dans le
système multilatéral**

Document d'information pour les consultations ministérielles

Document de synthèse présenté par le Directeur exécutif

Biodiversité et écosystèmes

Résumé

Le présent document est destiné à fournir des informations générales et succinctes aux ministres sur le sujet du thème III des consultations ministérielles qui se tiendront à la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement : « L'environnement dans le système multilatéral : biodiversité et services écosystémiques ». Il vise à stimuler les débats au cours des consultations ministérielles.

* UNEP/GCSS.XI/1.

Introduction

1. « L'environnement dans le système multilatéral », tel sera le thème des débats lors des consultations ministérielles qui se tiendront au cours de la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Sous ce thème dominant, trois sujets étroitement liés revêtant une importance particulière dans l'agenda international seront débattus; le troisième concernera « la biodiversité et les écosystèmes ». La session offrira aux ministres de l'environnement du monde entier l'occasion :

a) D'examiner les progrès accomplis en vue d'atteindre les cibles de 2010 en matière de biodiversité et autres cibles pertinentes, notamment celles liées à l'objectif 7 du Millénaire pour le développement, au vu de la proclamation de l'année 2010 « Année internationale de la biodiversité »;¹

b) De se pencher sur l'étude intitulée « L'économie des écosystèmes et de la biodiversité » et ses implications pour la biodiversité;

c) De dresser un état actualisé de l'application des décisions sur l'interface scientifique et politique sous la forme d'une plateforme intergouvernementale dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques et d'examiner les progrès accomplis;

d) De réfléchir sur la contribution du PNUE aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012, compte tenu en particulier de l'accent mis sur l'économie verte² dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et les implications pour la biodiversité et les services écosystémiques.

2. Le présent document est notamment destiné à éclairer les ministres sur les questions relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques. Étant donné toutefois l'étroite corrélation existant entre ces questions et d'autres dont débattront les ministres à la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, le document devrait être lu en parallèle avec le document UNEP/GCSS.XI/10 intitulé « Gouvernance internationale de l'environnement et développement durable » et le document UNEP/GCSS.XI/10/Add.1 intitulé « Pour une économie verte ».

3. Le présent document examine les possibilités qui existent de renforcer les synergies entre les conventions se rapportant à la biodiversité et les récents appels à revoir les cibles en matière de biodiversité. Il fait ressortir l'importance que revêtent la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être humain et décrit dans les grandes lignes comment le changement climatique aggrave encore la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes. Il aborde les résultats de l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité et souligne la nécessité de renforcer l'interface entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité. Il insiste également sur la nécessité de tirer parti de la dynamique créée autour de la célébration de l'Année internationale de la biodiversité pour élaborer de nouveaux cibles et programmes. Enfin, un certain nombre de questions incitant à la réflexion sont posées pour étayer les discussions durant les consultations ministérielles.

I. Contexte

4. Depuis des décennies, la conservation de la biodiversité et des habitats constitue un sujet de préoccupation au niveau international. Au cours des années 1960, des négociations sur la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (Convention de Ramsar) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), ont été lancées. En 1971, l'adoption de la Convention de Ramsar traduisait les préoccupations de la communauté internationale face à la perte et la dégradation croissantes des habitats des terres humides pour les oiseaux d'eau migrateurs. Tout juste deux ans plus tard, la CITES était adoptée en vue d'apaiser les craintes suscitées par le commerce international de la biodiversité qui mettait en péril la survie même de certains animaux et plantes sauvages.

¹ Il convient également de noter que l'année 2011 a été proclamée Année internationale des forêts.

² <http://www.unep.org/greenconomy/>

5. En 1979, la prise de conscience de plus en plus grande de l'importance des habitats de la faune sauvage et la nécessité de conserver les espèces migratrices sur toute leur aire de répartition ont débouché sur l'adoption de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, proclamant ainsi la nécessité de protéger scrupuleusement les espèces les plus menacées d'extinction.
6. Par la suite, en 1992, l'adoption de la Convention sur la diversité biologique est venue dynamiser encore plus l'importance de la biodiversité. La Convention, en tant que concept d'intégration, englobe toutes les formes de vie – des gènes aux écosystèmes en passant par les espèces – qui produisent l'infrastructure écologique inestimable de la planète et assurent les services essentiels.
7. Ces quatre conventions, avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial), constituent le groupe des conventions mondiales relatives à la biodiversité.

II. Synergies

8. Des processus tels que le Groupe conjoint de liaison³ et le Groupe de liaison sur la biodiversité⁴ ont ces dernières années été mis en place pour rechercher des synergies entre les conventions relatives à la biodiversité. Ils ont pour mandat d'identifier les options pour mener des programmes de travail conjoints. Il demeure considérablement possible de progresser davantage dans l'établissement des synergies entre les conventions s'occupant de la biodiversité et les pays, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Forum ministériel mondial sur l'environnement et des diverses conférences des Parties, se sont déclarés disposés à explorer plus avant ces synergies.
9. Le PNUE fera fond sur les efforts qu'il ne cesse de déployer pour établir des synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement en ce qui concerne le groupe des produits chimiques et des déchets et s'attèlera, eu égard à son mandat, à réaliser des synergies entre les conventions relatives à la biodiversité au cours de la prochaine période biennale, tout en reconnaissant pleinement le pouvoir et l'autonomie des diverses conférences des Parties. Comme précisé dans plusieurs évaluations sur la nécessité d'établir des synergies (notamment le rapport du Corps commun d'inspection sur la gouvernance de l'environnement⁵ et les travaux du Groupe de gestion de l'environnement sur les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité), des options pour mener des travaux sur les synergies entre les conventions ayant trait à la biodiversité existent et s'articulent autour de questions reliées sur le plan thématique. Les nouveaux objectifs fixés au niveau mondial en matière de biodiversité qui sont actuellement à l'examen offrent également une bonne opportunité d'identifier de nouvelles options pour accroître les synergies.

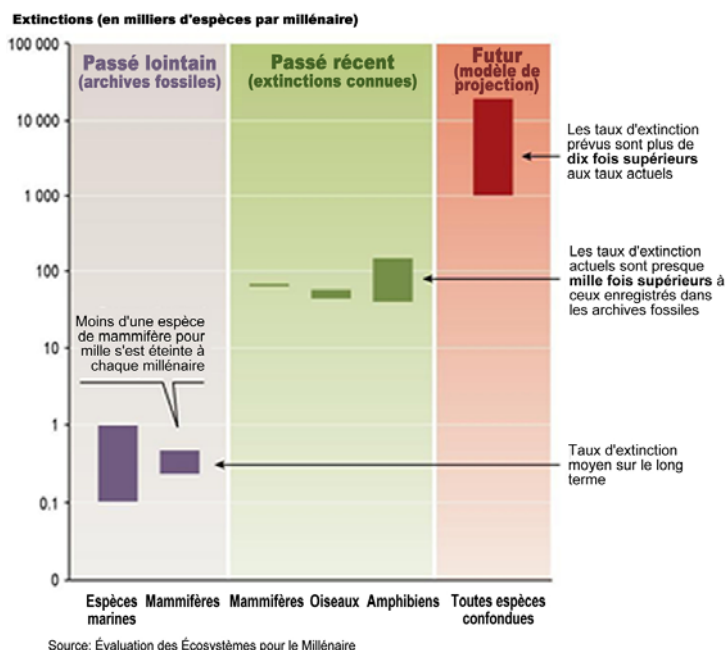
³ En août 2001, un groupe conjoint de liaison entre la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (Conventions de Rio) a été créé en tant que forum informel pour échanger des informations, explorer les opportunités de mener des activités en synergie et améliorer la coordination. Le groupe comprend les fonctionnaires des organes subsidiaires scientifiques des conventions, les secrétaires exécutifs et les membres des secrétariats.

⁴ Pour améliorer la coopération, un groupe de liaison sur la biodiversité comprenant les secrétaires exécutifs de six conventions relatives à la biodiversité (Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine et Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel) a été créé en 2002 par la décision VII/26 adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

⁵ JIU/REP/2008/3.

10. Les travaux menés dans le cadre de l'Initiative pauvreté-environnement, gérée conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PNUE, font porter l'accent sur l'élaboration de plans nationaux pour mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour appuyer cette action, le PNUE, en partenariat avec le PNUD, publiera un rapport sur les liens entre la biodiversité et les objectifs durant la réunion de haut niveau consacrée à la biodiversité de l'Assemblée générale au cours de sa soixante-cinquième session en 2010.

11. Les débats qui se tiendront durant cette réunion, à laquelle participeront des chefs d'État, devraient mettre la biodiversité sur le devant de la scène. Il importe que les organismes et ministères chargés de la biodiversité s'efforcent de faire en sorte que des messages appropriés soient portés à l'attention des chefs d'État pour qu'ils puissent formuler des recommandations spécifiques sur la manière de faire avancer l'agenda mondial relatif à la biodiversité.



Taux d'extinction des espèces. Des comparaisons avec la vitesse à laquelle les espèces ont disparu sur une longue période de la Terre indiquent que les hommes ont déjà augmenté les taux d'extinction de manière dramatique. Des projections suggèrent que cette vitesse connaîtra une accélération brutale en raison des changements climatiques attendus dans les 50 prochaines années. Les barres représentent l'étendue des estimations dans chacun des cas.

III. La biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être humain

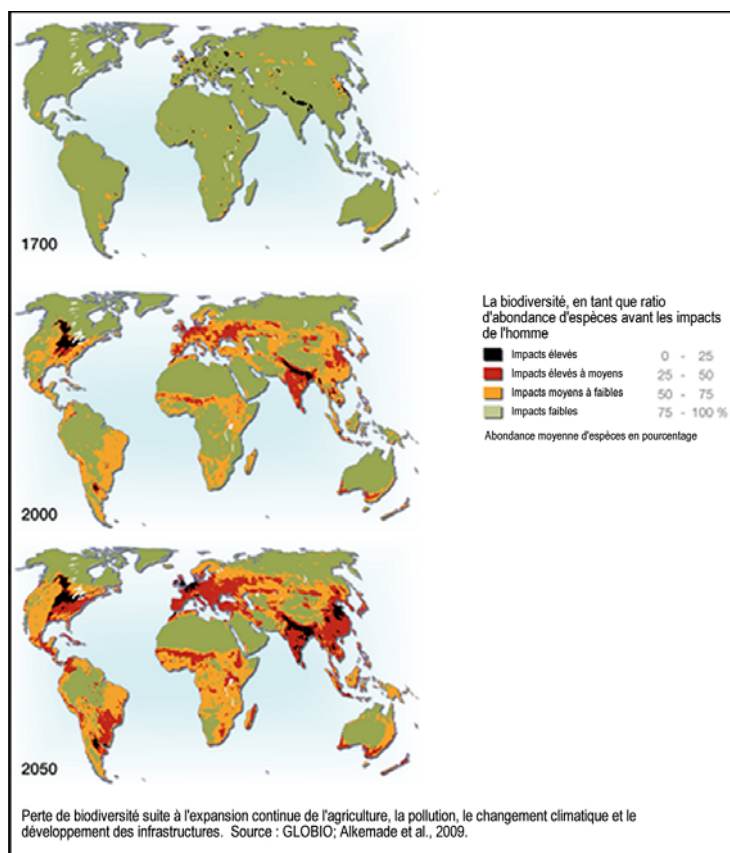
12. Lancée en 2001, l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire est née de la demande faite par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Elle a pour objectif d'évaluer les conséquences de la modification des écosystèmes sur le bien-être humain et d'établir la base scientifique des actions requises pour accroître la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes et leur contribution au bien-être humain. Plus de 1 360 experts du monde entier y ont participé. Ils ont, dans leurs conclusions, dressé une évaluation scientifique de l'état et l'évolution des écosystèmes dans le monde, des services qu'ils procurent et des options pour restaurer, conserver et améliorer l'utilisation durable des écosystèmes.

13. L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire a tiré la sonnette d'alarme sur le sort des écosystèmes de la planète et les services qu'ils fournissent, qui sont essentiels pour le bien-être humain. En 2005, l'évaluation établissait que 60 % de ces services étaient sérieusement dégradés ou utilisés de manière non durable, mais la perte de la biodiversité se poursuit même à l'heure actuelle. À titre d'exemple, le déclin patent de l'état de conservation des espèces d'oiseaux, de mammifères et d'amphibiens utilisées pour l'alimentation humaine et la fabrication de remèdes médicinaux est analogue ou supérieur à celui d'espèces non utilisées à ces fins. La disparition de ces espèces ainsi que d'autres espèces pourrait considérablement affecter le bien-être des personnes en divers endroits du globe. C'est ainsi que l'on a récemment soutenu que le dépérissement rapide et généralisé des récifs coralliens coûte chaque année 172 milliards de dollars et affecte plus de 500 millions de personnes qui tirent leurs sources de revenus des services qu'ils procurent.⁶

⁶ Martinez, et al., 2007. « The coasts of our world : ecological, economic and social importance ». *Ecological Economics*, vol. 63, pp. 254 à 272.

14. L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire ainsi que d'autres travaux ont également conclu que la demande croissante des consommateurs à travers le monde pour satisfaire leurs choix en matière de modes de vie et les schémas de consommation des ressources naturelles qui en découlent sont incompatibles avec un développement durable. Il n'est donc pas surprenant que l'on signale partout dans le monde un appauvrissement des espèces et une dégradation des écosystèmes. Ces modifications massives des écosystèmes et les facteurs qui en sont cause sont aujourd'hui largement reconnus et mieux cernés. La conversion à petite et à grande échelle des terres agricoles pour les cultures vivrières et l'élevage,

l'exploitation forestière, le développement des infrastructures et commercial et l'expansion rapide de la production commerciale de biocarburants se sont généralisés et sont des facteurs importants à l'origine de la perte de biodiversité. Autre facteur étroitement lié, l'utilisation persistante et non viable des produits naturels à la fois pour des besoins commerciaux et de subsistance. La demande excessive et accrue de poisson de mer et d'eau douce, de viande des animaux sauvages, de produits forestiers de bois et autres que le bois, de remèdes médicinaux et d'aromates – dont le commerce n'est souvent pas réglementé – est à mettre au compte de la disparition des espèces et de la transformation généralisée des habitats.



IV. L'économie des écosystèmes et de la biodiversité

15. En mars 2007, les ministres de l'environnement du G8 ainsi que les représentants des cinq grands pays nouvellement industrialisés – Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Mexique – se sont réunis à Potsdam (Allemagne). Ils ont conclu qu'il fallait s'intéresser davantage à l'économie des écosystèmes et de la biodiversité en y accordant une attention analogue à celle accordée au changement climatique à travers le *Rapport Stern*⁷, qui avait connu un succès. Au vu du défi que cela représentait, le Gouvernement allemand a proposé la réalisation d'une étude sur l'importance économique de la perte de diversité biologique au niveau mondial. À la suite de l'accord auquel a abouti le G8 sur la question lors de son Sommet de Heiligendamm (Allemagne) tenu du 6 au 8 juin 2007, le Ministère fédéral allemand de l'environnement et la Commission européenne, avec le concours de plusieurs autres partenaires, ont conjointement mis en train cette étude mondiale intitulée « L'économie des écosystèmes et de la biodiversité ».

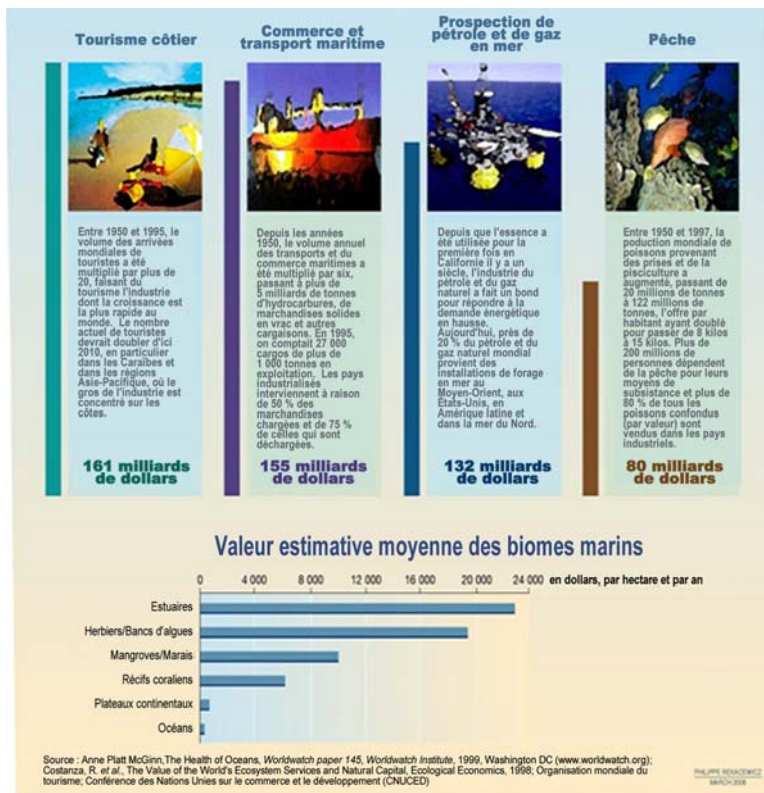
⁷ Nicholas Stern, *The Economics of Climate Change : The Stern Review*, (Rapport Stern sur l'économie du changement climatique), (Cambridge University Press, 2007).

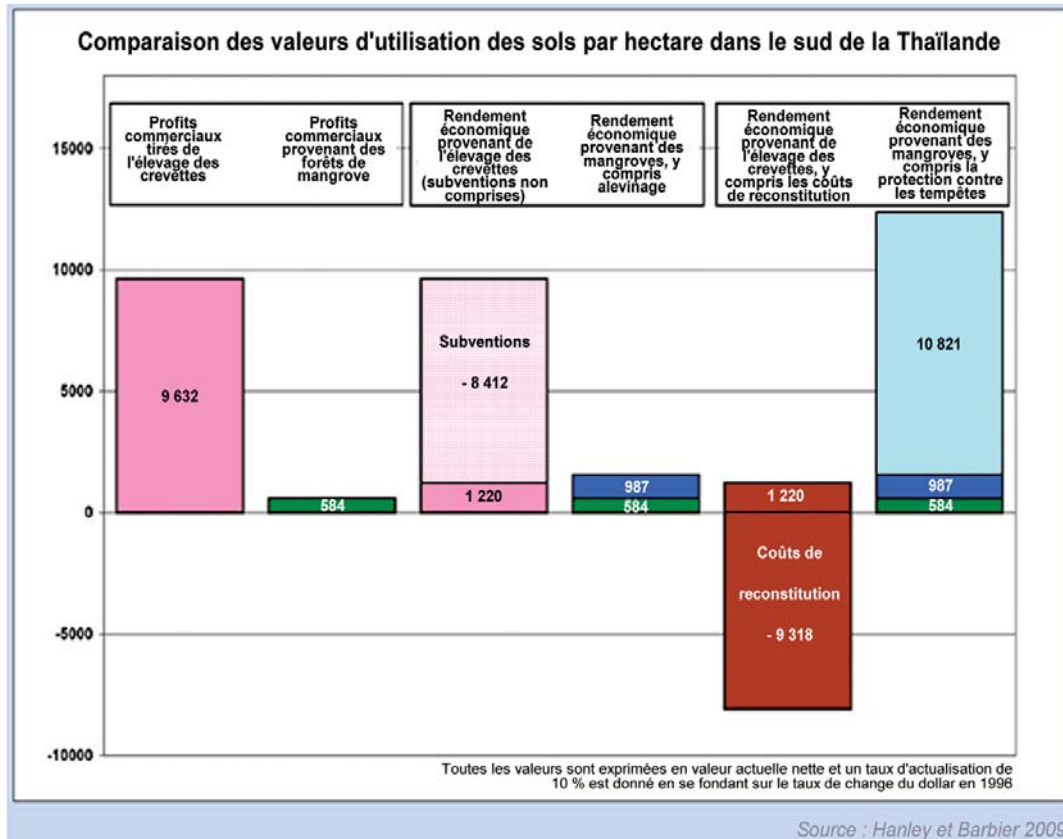
16. Trois rapports sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité ont depuis été publiés : *TEEB – An Interim Report*, en mai 2008; *TEEB Climate Issues Update*, en septembre 2009; et *TEEB – The Economics of Ecosystems and Biodiversity for National and International Policy Makers*, en novembre 2009. L'étude a globalement pour objet de rassembler les données d'expérience, le savoir et les compétences techniques de toutes les régions dans les domaines scientifique, économique et politique afin de prendre des mesures concrètes pour faire face à l'impact de la perte de biodiversité de plus en plus avéré. L'étude montre que l'économie constitue un instrument puissant pour l'élaboration des politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes en sous-tendant la prise de décision et en facilitant le dialogue entre les sciences, l'économie et les structures de gouvernance.

17. Comme mentionné dans l'étude, la perte des services écosystémiques influe directement sur le développement économique, et pourtant la valeur de ces mêmes services est sans cesse sous-estimée. La disparition de sols, forêts, pêcheries, récifs coralliens et zones humides augmente à un rythme effarant. Il conviendrait toutefois de noter que tout comme le capital naturel diminue, sa durabilité aussi diminue. L'absence de compréhension de la valeur économique (c'est-à-dire monétaire) des services écosystémiques joue pour beaucoup dans le fait que la plupart des individus ne pensent pas au lendemain. Tant que ces services ne seront pas mieux évalués et pris en compte, de nombreuses solutions gagnant-gagnant et rentables n'auront pas droit de cité.

18. Le récent rapport établi à l'intention des décideurs ébauche certains volets essentiels auxquels il convient de s'attaquer pour mieux évaluer le capital naturel, notamment en favorisant l'élaboration de meilleurs outils pour mesurer les avantages et améliorer la capacité de répartir à la fois les coûts et les avantages.

19. L'étude établit principalement que la gestion doit être mesurée. Il importe de mieux appréhender et mesurer quantitativement la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes de façon à étayer la prise des décisions aux niveaux national et international en vue de définir des solutions à long terme. Il importe également de mettre au point des outils (matériels et logiciels) pour appuyer et promouvoir une meilleure gestion et équité, y compris un système plus robuste de paiement pour les services écosystémiques (par exemple, dans le cadre des mécanismes du marché). Il conviendrait de revoir les subventions néfastes pour instituer à la place des cadres réglementaires et des normes environnementales en vue de freiner, voire inverser, la perte de biodiversité.





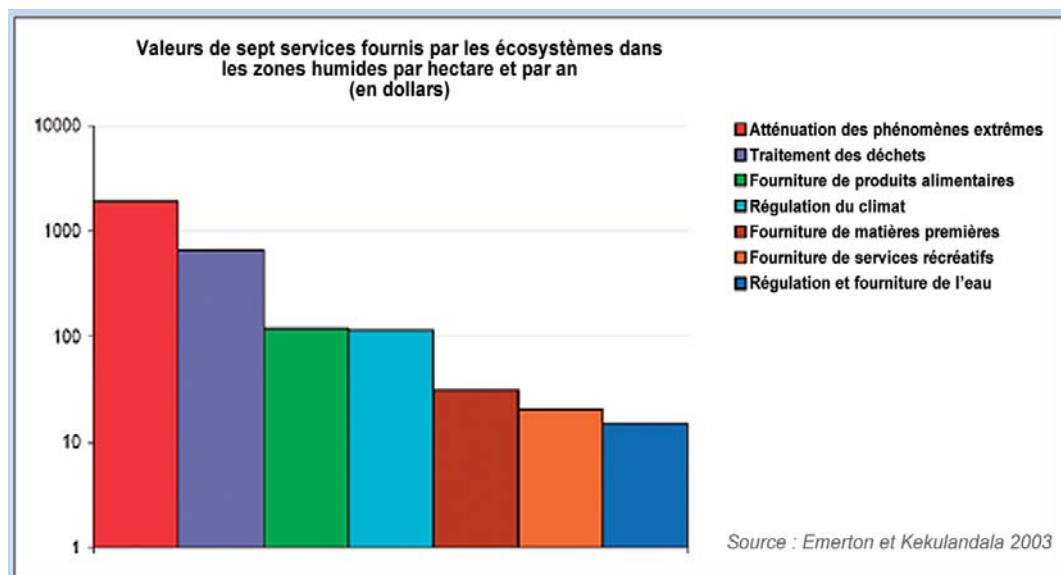
20. Bien qu'il ne soit pas encore achevé, le passage à une société à faibles émissions de carbone a reçu une attention soutenue et est de plus en plus un facteur clé dans la prise des décisions aux niveaux national et international dans tous les domaines, du développement urbain à la foresterie et l'agriculture. Comme le souligne le rapport *TEEB for Policy Makers* (L'économie des écosystèmes et de la biodiversité à l'intention des décideurs), il est essentiel de faire fond sur ce succès pour faire en sorte que cette prise de décision conduise globalement à une plus grande efficacité des ressources. S'agissant de la biodiversité et des services écosystémiques, l'étude fait valoir que les points soulevés plus haut doivent être réalisés pour pouvoir prendre en compte leurs valeurs et avantages tout comme c'est le cas aujourd'hui pour le carbone.

21. La « Charte de Syracuse » signée en avril 2009 (voir à l'annexe du présent document) a non seulement réaffirmé l'engagement en faveur de la biodiversité et des écosystèmes, mais expressément fait référence à l'étude et souligné l'importance qu'il y avait à associer le secteur privé, la société civile et les individus à son élaboration.

22. L'industrie a un rôle prépondérant à jouer pour modifier le regard que nous portons sur la nature. La survie même de certaines industries, indépendamment de leur taille, est liée à la santé des écosystèmes. Elles doivent permettre de corriger les défaillances des forces du marché pour assurer la durabilité de l'économie mondiale et répondre au besoin pressant de faire sortir des milliards d'individus du piège de la pauvreté dans lequel ils sont enfermés, sinon les services mêmes dont dépend la planète ne seront plus rentables ni même disponibles. Un autre rapport de la série, *TEEB for business* (L'économie des écosystèmes et de la biodiversité à l'intention des entreprises), sera publié en 2010. Il permettra d'identifier les opportunités qui s'offrent pour travailler avec et par le biais des industries pour mettre en œuvre une économie plus rentable.

23. En bref, à moins que l'on ne s'attaque aux questions relatives à la perte de biodiversité et à la dégradation des services écosystémiques et que l'on ne prenne en considération la valeur des pertes, des risques majeurs pèseront sur notre planète. Il nous faut modifier nos comportements à l'égard de ce capital naturel précieux. Pour cela, des efforts gigantesques devront être faits et une coopération internationale menée et tout porte à croire que cela en vaudra incontestablement la peine.

24. Une association plus étroite des gouvernements et de la société civile avec le secteur privé sont également susceptibles de renforcer fortement les liens et les synergies. Cela sera nécessaire pour opérer les changements qui devront nous permettre de construire une véritable économie verte. Les produits qui devraient être issus des études et les énergies croissantes qui sous-tendent les nouvelles initiatives entrepreneuriales offrent clairement des opportunités de stimuler ces liens importants.



V. Changement climatique, biodiversité et services écosystémiques

25. Le changement climatique à l'échelon planétaire et la biodiversité sont étroitement liés. Bien que le changement climatique soit un facteur important de la perte de diversité biologique, une biodiversité en bonne santé et des écosystèmes résilients fournissent le moyen naturel de s'adapter aux changements climatiques.

Avec une hausse des températures de 1,5 à 2,5 degrés Celsius, plus de 30 % de toutes les espèces au niveau mondial seront menacées d'extinction.

Quatrième rapport d'évaluation, GIEC, 2007

26. Dans son quatrième rapport d'évaluation publié en 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a dressé plusieurs conclusions novatrices. Il prévoyait que l'on connaîtrait à l'échelon planétaire des pertes importantes de biodiversité et que les effets des changements climatiques seraient même plus élevés au niveau régional. Il prévoyait aussi une perte de nombreux services procurés par les écosystèmes tels que la régulation des maladies et des tempêtes, la disponibilité de l'eau et le potentiel hydroélectrique et la nourriture et le tourisme.

27. Le Groupe indiquait également que le changement climatique aggraverait encore d'autres facteurs de perte de la biodiversité et de la dégradation des écosystèmes. Il en résulterait donc une destruction des habitats, en particulier dans les zones côtières, du fait de l'élévation du niveau de la mer et des marées de tempêtes. La hausse des températures devrait également entraîner une prolifération des espèces envahissantes.

28. Selon les prévisions d'autres études, le changement climatique pourrait, au cours des 40 prochaines années, provoquer un renouvellement de près de 60 % des espèces au niveau mondial du fait de l'extinction d'espèces importantes dans les écosystèmes sous-polaires et tropicaux et dans les mers semi-enclavées et des invasions sans précédent d'espèces dans les océans arctique et austral.⁸ Il se trouve en effet que les phénomènes de blanchissement massif des coraux, qui sont apparemment survenus lorsque les concentrations atmosphériques de CO₂ ont été supérieures à 320 parties par million, vont croissant à mesure que ces concentrations se rapprochent de 390 parties par million.⁹ Les

⁸ « Projection des impacts de la biodiversité marine dans le monde dans le cadre des scénarios du changement climatique ». *Fish and Fisheries* vol. 10, no. 3, pp. 235 à 251, 2009.

⁹ « Prévision de l'adaptabilité des habitats mondiaux de coraux pierreux sur les monticules marins ». *Journal de biogéographie*, vol. 36, no. 6, pp 1111 à 1128, 2009.

réefs coralliens seront susceptibles d'abriter des algues et autres microorganismes, ce qui réduira considérablement la capacité de soutenir des formes de vie plus élevées.

29. Dans les systèmes terrestres, les modifications de la distribution sous l'effet du changement climatique provoqueront vraisemblablement des pertes d'espèces, étant donné que celles qui vivent dans des zones à basse latitude sont affectées par l'élévation du niveau de la mer et la pénétration consécutive de l'eau salée et que d'autres sujettes aux modifications en altitude ne peuvent tout simplement plus se déplacer. Les modifications physiques des systèmes provoqueront d'autres changements, notamment les bouleversements importants du rythme de processus importants tels que la floraison et la pollinisation, la cadence de reproduction, les migrations saisonnières et la modification de la structure des communautés biologiques.^{10, 11}

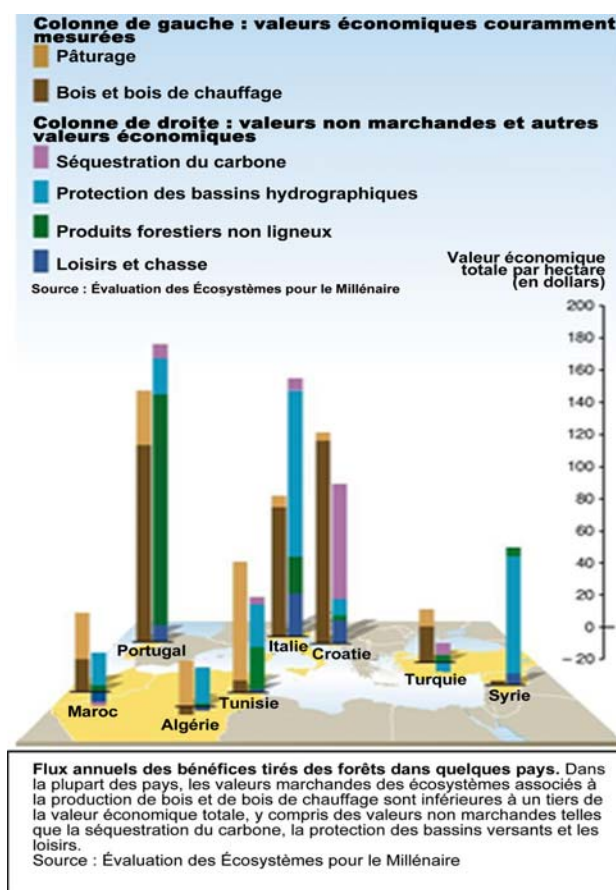
30. Le concept de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), qui évolue rapidement, pourrait sauver les forêts du monde et maintenir leur capacité de régulation du niveau du carbone. Outre les effets d'atténuation que porte en elle l'initiative « REDD », celle dénommée « REDD-plus » fait monter ce mécanisme d'un cran en envisageant d'autres aspects, tels que la gestion durable des forêts et l'amélioration du couvert forestier. Le concept permettra donc d'améliorer les modes de subsistance, la conservation de la biodiversité et la résilience des écosystèmes.

31. Cette initiative ainsi que les approches d'adaptation par écosystème permettraient de créer des liens essentiels et de renforcer les synergies entre la nécessité de préserver la biodiversité et d'atténuer les impacts du changement climatique et de s'y adapter. Des mesures pour répondre au besoin de définir des approches fonctionnelles en vue d'améliorer le flux des ressources vers les populations qui subissent le plus fortement les effets tant du changement climatique que de la perte de biodiversité rentrent dans le cadre de ces efforts, qui devraient déboucher sur une amélioration très considérable de leurs perspectives d'avenir.

VI. Interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques

32. Par sa décision IX/15, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité

biologique a salué les dispositions prises par le Directeur exécutif du PNUE en vue de convoquer une réunion intergouvernementale multipartite spéciale à composition non limitée pour examiner la possibilité d'établir une interface scientifique et politique efficace sur la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être de l'humanité. Les Parties ont, par cette décision, reconnu la nécessité d'améliorer l'utilisation des données scientifiques sur la biodiversité et les services écosystémiques pour étayer la prise de décisions.



¹⁰ « Impacts physiques et biologiques imputables au changement climatique anthropique ». *Nature* vol. 453, numéro de parution 7193, pp. 353 à 357, 2008.

¹¹ Évaluation actualisée des risques posés par le changement climatique sur la base des travaux de recherche publiés depuis la parution du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Publié en ligne dans *Climatic Change*, 18 août 2009.

33. Les recherches de base sur la biodiversité et les écosystèmes et le recueil et l'analyse de données de surveillance par les scientifiques et les gestionnaires, travaillant à tous les niveaux et échelles, constituent le premier stade et doivent être renforcés. Pour l'heure, le processus d'élaboration des politiques étayé par des données scientifiques solides ne permet toutefois pas en l'état de répercuter de manière claire et compréhensible ces informations cruciales vers ceux qui prennent des décisions politiques et juridiques en vue de préserver la biodiversité et de maximiser la fourniture des services procurés par les écosystèmes.

34. Depuis l'achèvement de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, il y a une prise de conscience de plus en plus grande du fait que la biodiversité est une question qui revêt de multiples aspects et nécessite que l'on dispose de connaissances scientifiques sur les liens entre la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être de l'homme. Les consultations visant à établir un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité et la stratégie mondiale sur le suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire témoignent toutes deux d'une large convergence de vues sur la nécessité de renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques.

35. C'est ainsi que la première Réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s'est tenue à Putrajaya (Malaisie) du 10 au 12 novembre 2008. Les représentants assistant à la réunion ont dans l'ensemble convenu qu'il importait de renforcer l'interface science-politique et d'effectuer une analyse des lacunes, et ont recommandé que le Directeur exécutif du PNUE s'efforce d'obtenir des orientations du Conseil d'administration du PNUE en vue de définir un processus qui permettrait de trouver la meilleure option pour renforcer l'interface entre les sciences et les politiques.

36. Par sa décision 25/10, le Conseil d'administration du PNUE a demandé au PNUE de continuer d'explorer les voies et moyens pour renforcer l'interface entre les sciences et les politiques. En réponse, le PNUE a invité les gouvernements et les organisations à participer à un examen par les pairs transparent du rapport préliminaire sur l'analyse des lacunes au niveau des interfaces qui existent dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques, lequel avait été établi pour donner suite à la réunion de Putrajaya.

37. En octobre 2009, le PNUE a convoqué une deuxième réunion de ce type; les documents établis en vue de la réunion englobaient une analyse des lacunes qui a permis de passer en revue l'architecture institutionnelle sur l'interface science-politique pour la biodiversité et les services écosystémiques et de présenter diverses conclusions. Un document parallèle sur les besoins et mesures à prendre, qui décrivait les opportunités actuelles et la manière d'en tirer parti, a été mis à disposition pour approfondir davantage les conclusions. Le Président de la réunion a établi un résumé, dans lequel il proposait les fonctions possibles d'une nouvelle plateforme et énonçait des idées sur une structure de gouvernance ainsi que la voie à suivre. Le Président a également déclaré qu'un vigoureux appui s'était d'une manière générale dégagé en faveur d'un nouveau mécanisme intergouvernemental visant à renforcer l'interface science-politique concernant la biodiversité et les services écosystémiques et a noté qu'un tel mécanisme devrait fournir des informations scientifiques crédibles, fondées et pertinentes sur la biodiversité et les services écosystémiques qui seraient utiles pour les politiques sans être normatives. La plupart des participants à la réunion ont appuyé la nécessité d'assurer l'indépendance scientifique d'un nouveau mécanisme intergouvernemental en le dotant d'une structure de gouvernance distincte des structures de gouvernance et des organes subsidiaires des accords multilatéraux sur l'environnement et des organismes des Nations Unies concernés, tout en les appuyant et en les complétant.

38. Dans son résumé, le Président a également souligné la nécessité de renforcer la production des connaissances aux niveaux national, régional et mondial et l'accord général qui s'était fait sur l'importance que revêtait le renforcement des capacités pour la production, l'évaluation et l'utilisation des connaissances à divers niveaux. Le renforcement des capacités des scientifiques, des décideurs et des membres de la société civile, y compris les communautés locales, devrait être facilité pour leur permettre de participer plus efficacement à l'interface entre les sciences et les politiques et pour accroître la participation des scientifiques des pays en développement.¹²

39. A sa onzième session extraordinaire, le Conseil d'administration sera appelé à se prononcer sur l'approche à adopter pour poursuivre et renforcer ces discussions sur l'élaboration d'un mécanisme authentique et viable pour aider les gouvernements et la communauté internationale à combler les nombreuses lacunes recensées durant les diverses analyses effectuées.

¹²

UNEP/IPBES/2/4/Rev.1.

VII. Année internationale de la biodiversité

40. L'année 2010, proclamée « Année internationale de la biodiversité », donnera l'occasion d'entreprendre des manifestations destinées à sensibiliser au niveau mondial au rôle que joue la biodiversité dans le fonctionnement des écosystèmes et la fourniture des services. Il s'agit là d'une opportunité unique qui s'offre à toutes les parties prenantes

L'absence de mesures de protection de la biodiversité devrait tirer la sonnette d'alarme. Le statu quo n'est pas une option. Nous devons définir une nouvelle vision de la biodiversité. Nous devons gérer nos forêts de manière durable pour qu'elles puissent stocker le carbone, protéger les bassins versants et fournir des ressources et des revenus. Nous devons préserver les récifs coralliens pour qu'ils continuent de protéger les côtes contre les tempêtes et de soutenir les moyens de subsistance de centaines de millions de personnes. Nous devons assurer la viabilité à long terme de nos mers et de nos océans.

*Le Secrétaire général de l'ONU
9 novembre 2009*

concernées non seulement de sensibiliser au rôle et à l'utilité de la biodiversité pour ce qui est d'assurer des moyens de subsistance et le bien-être de l'humanité, mais également de la présenter comme une option viable, durable et à long terme pour favoriser la prospérité économique des pays.

41. Il est généralement admis que l'objectif visant à réduire, avant 2010, le taux de perte de biodiversité n'a pas été atteint. Dans les tous derniers rapports soumis par les Parties à la Convention sur la diversité biologique, de nombreux gouvernements admettent que cet objectif ne pourra être atteint au niveau national. Une série d'indicateurs portant sur les menaces, la situation actuelle et les réponses apportées par la Convention sur la diversité biologique appuient globalement cette conclusion.¹³ Bien que les efforts en vue de réduire la déforestation et d'accroître les niveaux de protection de la biodiversité aient été quelque peu concluants, dans l'ensemble, la biodiversité est toujours en déclin et les espèces sont de plus en plus menacées. On sait aujourd'hui que près de 17 000 espèces de plantes et d'animaux sont menacées d'extinction.¹⁴ La plupart des menaces et facteurs de perte de biodiversité, tels que la surconsommation, la perte des habitats, les espèces envahissantes, la pollution et le changement climatique, ne sont toujours pas abordés efficacement.

42. Il n'en reste pas moins que des efforts ont été entrepris pour élaborer une nouvelle série d'objectifs et cibles en vue de freiner la perte de biodiversité en s'appuyant sur les enseignements tirés durant la phase actuelle des mesures de mise en œuvre. Le PNUE et autres intéressés s'emploient à définir de nouveaux objectifs et cibles en matière de biodiversité au niveau mondial en veillant à ce qu'ils permettent non seulement de relever les défis émergents mais qu'ils soient également simples, mesurables et compris par tous les secteurs concernés pour qu'un programme d'action commun puisse être formulé.

43. Les discussions sont en cours dans divers forums, y compris dans le cadre du Groupe de gestion de l'environnement, en vue de définir les apports requis pour tracer une nouvelle vision mondiale pour une action en matière de conservation de la biodiversité. Ces apports seront définis en prévision de la réunion de haut niveau consacrée à la biodiversité durant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale en septembre 2010 et de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique prévue en octobre 2010.

44. L'Année internationale de la biodiversité offre une occasion importante de parvenir à un accord mondial sur une série d'objectifs et cibles ambitieux et cohérents pour l'après 2010. Elle permettra de dynamiser les Etats pour qu'ils redoublent d'efforts en vue de conserver la biodiversité et s'avèrera cruciale pour l'établissement de niveaux de référence et de cibles bien définis en recourant aux systèmes de mesures convenus. Grâce à une série d'indicateurs convenus, il sera ensuite possible de suivre les progrès et d'ajuster rapidement les politiques et mesures clés en se fondant sur l'évaluation des résultats obtenus jusque-là. Cet exercice pourrait être grandement facilité en améliorant l'accès aux données et informations actuelles sur la biodiversité, ainsi que leur échange, ce qui les rendrait automatiquement et davantage accessibles à une plus grande communauté d'utilisateurs, y compris les décideurs.

¹³ Walpole et collaborateurs (2009) *Science*, vol. 325, pp. 1503-1504.

¹⁴ IUCN (2009) *Wildlife in a Changing World*: rapport établi sur la base de l'analyse de 44 838 espèces inscrites sur la Liste rouge de l'IUCN.

VIII. Récents appels à l'action

45. Au cours des 30 dernières années, le nombre des parties contractantes aux divers accords multilatéraux sur l'environnement a augmenté, à mesure que les pays adhéraient de plus en plus aux diverses mesures visant à conserver la biodiversité. Mais après plus de trois décennies de prise de conscience aux niveaux international et national de l'importance de la biodiversité, le combat pour protéger comme il convient l'essence même de la vie demeure.

46. Dix ans après l'adoption de la Convention sur la diversité biologique lors du Sommet mondial pour le développement durable en 2002, les chefs d'Etat ont reconnu le rôle que joue la biodiversité dans le développement durable et l'éradication de la pauvreté, ainsi que l'importance qu'elle revêt pour le bien-être de l'humanité, les modes de subsistance et l'intégrité culturelle.

47. Plus récemment, de multiples organisations et forums ont répondu à l'appel lancé pour atteindre la cible de 2010 relative à la biodiversité (voir encadré, à droite, et annexe) et améliorer la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques.

48. La proclamation par les Nations Unies de l'Année 2010, « Année internationale de la biodiversité », met cette question encore plus sur le devant de la scène. Cela est fondé quand on sait que la biodiversité n'a sans doute pas reçu l'attention voulue eu égard au rôle qu'elle joue dans le bien-être de l'humanité, le développement durable et l'élimination de la pauvreté, qui est avéré.

49. En octobre 2010, la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique se tiendra à Nagoya (Japon). Les Parties examineront l'objectif de 2010 en matière de biodiversité et devraient adopter un nouveau plan stratégique assorti de cibles et d'un cadre en matière de biodiversité pour l'après 2010; elles se pencheront aussi sur le régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui en découlent.

50. Les débats sur la finalisation du régime sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages sont en cours et les négociations finales se dérouleront en mars 2010 à Cali (Colombie). La nature du régime sur le partage des avantages et les questions qui y sont liées, les rôles et responsabilités des pays fournisseurs et utilisateurs et les éléments relatifs au respect sont toujours débattus. Les résultats de ces discussions seront transmis à la Conférence des Parties à sa dixième réunion et constitueront un important volet de l'ordre du jour.

51. Une dynamique s'est mise en place depuis des décennies pour améliorer la compréhension, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, mais beaucoup reste à faire. Ce qu'il faut maintenant, ce n'est pas une autre stratégie d'action mais un changement fondamental de l'angle d'approche pour réduire puis stopper la perte de biodiversité tout en maximisant la fourniture des services rendus par les écosystèmes.

52. Pour pouvoir enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes, il faudrait maîtriser les impacts pernicieux des facteurs qui en sont cause, ce qui dépasse le champ de la protection de l'environnement. Cela nécessitera une action collective au plus haut niveau politique pour assurer une conservation et une utilisation durables de la biodiversité tout en réduisant les pressions accumulées sur les écosystèmes.

Cible 2010 en matière de biodiversité

« Réduire de manière significative, d'ici 2010, le taux actuel de perte de biodiversité, aux niveaux national, régional et mondial, pour contribuer à l'élimination de la pauvreté et préserver toute forme de vie sur la terre ».

Convention sur la diversité biologique
Décision VI/26

IX. Résumé du Président : quelques messages possibles

53. Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement est le forum de haut niveau des Nations Unies qui rassemble les ministres de l'environnement du monde entier en vue d'examiner les questions de politique générale importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement. Le Conseil/Forum fournit des avis et des orientations générales en vue notamment de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'environnement. Ce faisant, il invite les responsables des organismes des Nations Unies et les chefs des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement à participer aux réunions et à interagir avec les ministres et s'emploie à promouvoir la participation véritable des représentants des grands groupes et des organisations non gouvernementales, y compris le secteur privé.

54. Le Président du Conseil/Forum a pour usage d'établir un résumé des consultations ministérielles qui se déroulent à chaque session. Ce résumé donne l'occasion aux ministres de l'environnement d'adresser collectivement un message au système des Nations Unies, aux gouvernements, à la société civile et au secteur privé sur leurs points de vue concernant les sujets à l'examen.

55. En plus du résumé, le Président a proposé que le Conseil/Forum adopte également une déclaration, allocution ou communiqué ministériels. Un projet a été proposé conjointement par les Gouvernements indonésien et serbe.

56. Bien qu'il revienne entièrement aux ministres de prendre des décisions, un certain nombre de questions sont posées ci-après en vue de stimuler les débats ministériels :

a) La Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012 offre-t-elle l'occasion aux gouvernements de convenir des mesures et politiques spécifiques qui sont requises pour bâtir une économie verte dans l'avenir de façon à modifier les comportements à l'égard du capital naturel?

b) Comment pouvons-nous favoriser l'établissement d'accords envisageant :

- i) La fixation d'un objectif ambitieux mais efficace visant à freiner la perte de biodiversité, qui sera sous-tendu par une série de cibles et indicateurs pour la période consécutive à 2010?
- ii) De faire de la biodiversité l'affaire de tous et non plus seulement l'apanage d'une convention ou d'un ministère donné?
- iii) Des volets sur l'accès aux ressources et le partage des avantages?
- iv) Clairement la possibilité de faire en sorte que les voix et expériences des parties prenantes soient entendues et prises en compte dans les processus clés de prise de décisions?
- v) Des opportunités judicieuses de renforcer le financement, les capacités et la prise de conscience au sein de toutes les franges de la société en vue d'atteindre l'objectif collectif visant à l'édification d'un monde équitable, responsable et épris de progrès?

c) Comment pouvons-nous tirer le meilleur avantage des nouveaux mécanismes (par exemple, l'Initiative REDD-plus) pour promouvoir la résilience des écosystèmes par la conservation de la biodiversité? Existe-t-il d'autres mécanismes offrant ces multiples avantages?

d) Quelles mesures convient-il de mettre en place et quel appui est nécessaire pour financer les efforts de conservation alors que les entités locales, les pays, le secteur privé et la communauté internationale opèrent une transition vers un plus grand paiement des services fournis par les écosystèmes, qui pourrait donc financer les efforts de conservation?

e) Comment pouvons-nous promouvoir encore plus l'interface entre les sciences et les politiques pour combler les lacunes et besoins identifiés dans le cadre du processus intergouvernemental actuel et comment faire en sorte que les négociations aboutissent au mieux?

f) Comment pouvons-nous contribuer à créer une dynamique en vue de la réunion de haut niveau du Secrétaire général prévue le 20 septembre 2010 à New York et de la réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui se tiendra en octobre 2010 à Nagoya?

Annexe

Manifestations passées et futures sur la biodiversité et les services écosystémiques

1. En mai 2008, le G8 a adopté l'Appel de Kobe pour agir en faveur de la biodiversité à travers lequel il adhérerait à un plan d'action novateur pour freiner la perte de biodiversité. Le plan incluait les cinq principales idées suivantes :
 - a) Atteindre l'objectif de 2010 en matière de biodiversité;
 - b) Améliorer l'utilisation durable de la biodiversité;
 - c) Améliorer la désignation et la gestion des zones protégées;
 - d) Promouvoir la participation du secteur privé;
 - e) Renforcer les capacités scientifiques pour la surveillance de la biodiversité.
2. En mai 2008, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a, à sa neuvième réunion tenue à Bonn (Allemagne), adopté une série de nouvelles décisions relatives à la biodiversité agricole, aux biocarburants, aux espèces exotiques envahissantes, à la biodiversité forestière, à l'approche écosystémique et aux progrès à accomplir en vue d'atteindre l'objectif de 2010 en matière de biodiversité.
3. Par sa résolution X.1, la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar a, à sa dixième réunion tenue à Changwon (République de Corée) en novembre 2008, adopté un nouveau plan stratégique pour la période 2009-2015. Le plan contribuera à faire avancer à tous les niveaux la conservation et l'utilisation rationnelles des terres humides et à faire en sorte que des effets bénéfiques en découlent tant pour la biodiversité que pour le bien-être de l'humanité.
4. En avril 2009, les ministres de l'environnement du G8 se sont réunis à Syracuse (Italie) et sont convenus d'une série d'actions sur la biodiversité dans le document final dénommé « Charte de Syracuse », qui rappelait les dialogues tenus précédemment par le G8 à Potsdam (Allemagne) en 2007 et à Kobe (Japon) en 2008. Reconnaissant l'importance que revêtent l'objectif de 2010 et l'Année internationale de la biodiversité, les ministres se sont engagés à mener une action dans le domaine de la biodiversité pour sortir de la crise économique et sont convenus d'une série de mesures à prendre dans ce domaine, notamment les liens entre la biodiversité et le climat; l'économie et les affaires; les services écosystémiques; et la recherche scientifique et les politiques (y compris l'engagement à poursuivre le processus en vue de l'élaboration d'une plateforme scientifique-politique). Ils ont également tracé la voie commune à suivre pour établir le cadre régissant la biodiversité après 2010.
5. En mai 2009, les ministres de l'environnement participant à la Conférence mondiale sur les océans tenue à Manado (Indonésie) se sont, à travers la Déclaration de Manado sur les océans, déclarés préoccupés par la perte continue de biodiversité marine et des écosystèmes et ont exprimé leur engagement à l'égard de la conservation à long terme des ressources biologiques marines et des écosystèmes côtiers grâce à leur utilisation durable.
6. Parmi les processus actuellement en cours pour le financement de la biodiversité, on peut notamment citer la cinquième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial qui devrait intervenir en début 2010. Plusieurs réunions préparatoires se sont tenues mais elles n'ont toujours pas été concluantes.